

Valoriser l'Apprentissage Anticipé de la Conduite et la Conduite Supervisée

Quels sont les avantages de l'Apprentissage Anticipé de la Conduite ?

C'est une formation accessible à partir de 15 ans, qui débute comme une formation classique mais qui, au lieu de déboucher sur un examen, amènera à une phase dite « conduite accompagnée » d'une durée minimale de 1 an et de 3000kms parcourus au minimum avant de pouvoir être présenté à l'examen.

Cette condition permet à l'élève **d'acquérir une expérience** réelle de la conduite, c'est-à-dire :

- Acquérir des savoir-faire et savoir-devenir sur la durée en étant accompagné
- Plus de temps pour se former
- Rencontrer des situations de conduite et contextes de circulation variés et répétés, ce qui permet l'ancrage des automatismes.
- Avoir une meilleure gestion des situations grâce à l'expérience

L'apprentissage anticipé de la conduire offre également d'autres avantages :

- Période probatoire plus courte (2 ans au lieu de 3)
- Meilleur taux de réussite en 1ère présentation à l'examen du permis de conduire (85% au lieu de 78% en filière traditionnelle)
- Un tarif préférentiel sur son assurance « jeune conducteur ».

Note : Avec la formation « post-permis », vous pourrez réduire votre période probatoire à 1 an et demi au lieu de 2 ans.

Quels sont les avantages de la Conduite Supervisée ?

C'est une formation accessible à partir de 18 ans. Elle peut être débutée dès la fin de la formation dite « initiale », ou bien à la suite d'un échec à l'examen pratique. Elle n'impose ni durée, ni distances minimales.

La conduite supervisée permet de :

- Acquérir une expérience de conduite pour compléter sa formation initiale
- En cas d'échec à l'examen pratique, améliorer ses acquis en attendant de repasser l'examen
- Augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire en 1ère présentation ou à la suite d'un ajournement

A savoir concernant la conduite supervisée :

- La durée du permis probatoire est de 3 ans (comme pour la filière classique) : les nouveaux titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre 3 ans, sans infraction, avant d'en obtenir 12.
- Avec la formation post-permis, vous pourrez réduire votre période probatoire à 2 ans au lieu de 3 ans